



Prise de risque et principe de précaution : de quoi sommes-nous responsables ?

Etre responsable, c'est avoir à répondre de ces actes. Mais où commence et où finit la responsabilité ? Au même titre que tous les autres acteurs, la responsabilité individuelle des agents économiques se trouve atténuée voire diluée par les structures sociales dans lesquelles évoluent les individus sans disparaître pour autant. Partagés souvent entre adhésion et prise de distance à l'égard des situations dans lesquelles ils se trouvent engagés, nombre de professionnels ressentent donc le besoin de s'interroger sur le sens de leur responsabilité. Ce constat concerne aussi les groupes ou les organisations à un moment où l'on invoque de plus en plus la notion de responsabilité collective.

L'urgence de cette question se trouve accentuée par la nécessité d'une prise en compte du risque dans le contexte, incertain par nature, des affaires humaines. Les entreprises, notamment, vivent sous l'emprise de deux impératifs contradictoires : la nécessité de l'initiative, de l'action et l'extension du principe de précaution. Comment arbitrer ce conflit ? Jusqu'à quel point sommes-nous responsables de nos actes dans la mesure où personne ne maîtrise ultimement les conséquences de son action et où être responsable de tout reviendrait à n'être plus responsable de rien ? De la réponse à cette question dépend l'estimation du risque pris dont mon organisation ou moi-même auront à répondre.

Parmi les questions abordées

Que signifie la responsabilité collective ? Quels sont les fondements philosophiques du principe de précaution ? Comment concilier action et contingence ?

Conditions

Si vous êtes intéressé par cette formation et si vous souhaitez connaître les dates et les conditions d'inscription, envoyez un mail à contact@institutdescartes.com ou téléphonez au 06 79 78 01 73